Extrait du registre des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS séance du 15/04/2016

L'an 2016 et le 15 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

<u>Présent(s)</u>: M. DANEDE Laurent, Maire, Mmes: BISOT Nadia, BROSSARD Julina, , JOUBERT Corinne, VERGNAUD Nathalie, MM: FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis, GENTET Frédéric, HAULBERT Ludovic, MORAIN Mickaël, PAPON Bruno, PAYRAUDEAU Alain, ROUHAUD Henri

Absent(s): M. LUCAS Bruno

Nombres de membre

Afférents au Conseil municipal : 15

En exercice: 15

Date de la convocation : 08/04/2016 Date d'affichage : 11/04/2016

Secrétaire de Séance : M. FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis

ORDRE DU JOUR

Budget Principal - Acceptation du Compte de Gestion

Budget Principal - Vote du Compte Administratif 2015

Budget Principal - Affectation du résultat

Vote des taux des 4 taxes

Budget Principal - Budget Primitif 2016

Budget Annexe Assainissement - Acceptation du Compte de Gestion

Budget Annexe Assainissement - Vote du Compte Administratif 2015

Budget Annexe Assainissement - Affectation du résultat

Budget Annexe Assainissement - Budget Primitif 2016

Modification des Commissions

Monsieur le Maire propose de rajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Création d'un Budget Annexe "BAR-RESTAURANT"

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Jean-Christophe FILLATRAUD arrive à 18h13.

Monsieur le Maire donne la parole à Corinne JOUBERT, Adjointe déléguée aux finances et sort pour la présentation du Compte de gestion et du Compte administratif.

réf 2016023 : Budget Principal - Acceptation du Compte de Gestion

Corinne JOUBERT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 . Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Marie-Anne GERARDIN arrive à 18h18.

réf 2016024 : Budget Principal - Vote du Compte Administratif 2015

Sous la présidence de Mme Corinne JOUBERT, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, et hors de la Présence du Maire, le conseil municipal examine le Compte Administratif 2015, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement:

Dépenses 532 600,93€ Recettes 575 330,43€

Excédent de clôture 143 043,44€

Investissement:

 Dépenses
 156 353,22€

 Recettes
 188 279,50€

Restes à réaliser:

Dépenses 97 300,00€

Recettes

Excédent de clôture 95 903,80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2015.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2016025 : Budget Principal - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Laurent DANEDE, Maire. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Restes à Réaliser 2015	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSE -MENT	63 977,52€		31 926,28€	-97 300,00€	- 97 300,00€	-1 396,20€
FONCTION- NEMENT	103 879,94€	3 566,00€	42 729,50€			143 043,44€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	143 043,44€€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068	143 043,44€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2016026 : Vote des taux des 4 taxes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant estimé des contributions directes soit 266 348,00€ pour 2016.

Une simulation de variation des taux et des recettes, réalisée par le centre des finances publiques de Mansle est présentée au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux suivants :

Taxe d'habitation: 19,36 %Taxe foncière (bâti): 20,97 %Taxe foncière (non bâti): 63,25 %

- CFE: 19,90 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Ludovic HAULBERT part à 19h15 et donne procuration à Nathalie VERGNAUD.

<u>Budget Principal - Budget Primitif 2016</u> Présentation du Budget Primitif 2016

Section de fonctionnement : 647 204.44€ dont un virement à la section d'investissement

de 82 016,20€

Section d'investissement : 192 099,00€

Après avoir répondu à toutes les interrogations, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2016 est approuvé.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

Nadia BISOT part à 20h15 et donne procuration à Henri ROUHAUD.

Monsieur le Maire donne la parole à Corinne JOUBERT, Adjointe déléguée aux finances et sort pour la présentation du Compte de gestion et du Compte administratif du Budget Annexe Assainissement.

réf 2016027 : Budget Annexe Assainissement - Acceptation du Compte de Gestion

Corinne JOUBERT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice ... et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice ..., celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 . Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

<u>réf 2016028 : Budget Annexe Assainissement - Vote du Compte Administratif 2015</u> Sous la présidence de Mme Corinne JOUBERT, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le Compte Administratif 2015 du budget annexe d'Assainissement, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement:

Dépenses 16 568,30€ Recettes 20 005,01€

Excédent de clôture 3 436,71€

<u>Investissement</u>:

Dépenses 188 036,14€ Recettes 317 122,73€

Restes à réaliser :

Dépenses 125 475,00€ Recettes 25 000,00€

Excédent de clôture 80 319,25€

République Française

Département CHARENTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2015 du budget Annexe d'Assainissement.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

<u>réf 2016029</u>: <u>Budget Annexe Assainissement - Affectation du résultat</u>
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Laurent DANEDE, Maire.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants:

AFFECTATION DU RESULTAT

	Résultat CA 2014	Part affectée à l'investissement Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	- 48 767,34€		129 086,59€	25 000,00€	-100	- 20 155,75€
INVESTISSEMENT	- 40 707,546		129 000,396	125 475,00€	475,00€	
FONCTIONNEMENT	950,36€	950,36€	3 436,71€			3 436,71€

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	3 436,71€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/ 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 436.71€
Total affecté au c/ 1068	
Excédent Global d'investissement (R001)	80 319,25€

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Annexe Assainissement - Budget Primitif 2016

Présentation du Budget Primitif 2016

Section de fonctionnement : 52 362,71€ dont un virement à la section d'investissement

de 7 926,00€€

Section d'investissement : 148 245,25€

Après avoir répondu à toutes les interrogations, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2016 du budget annexe d'assainissement est approuvé.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 1 abstentions : 0)

réf 2016030 : Création d'un Budget Annexe "BAR-RESTAURANT"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à un entretien avec Mme Hendrycks, il y a lieu de créer un Budget Annexe assujetti à la TVA, pour la comptabilité du Bar restaurant, ce qui permettra une transparence des comptes et une affectation individualisée des dépenses et des recettes.

Une fois la création et l'assujettissement faits, il y aura lieu de prévoir des Décisions Modificatives pour prévoir le transfert de l'actif sur ce budget.

La TVA pourra être récupérée par la commune en année N.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Considérant qu'il y a lieu de créer un Budget Annexe assujetti à la TVA, pour la comptabilité du Bar restaurant, ce qui permettra une transparence des comptes et une affectation individualisée des dépenses et des recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- la création du budget annexe relatif au Bar-Restaurant et sera dénommé « Budget Annexe BAR RESTAURANT», sans autonomie financière, à la date du 1^{er} janvier 2016.
- que le Budget Annexe soit soumis à la TVA et autorise Monsieur le Maire à demander l'assujettissement auprès des services fiscaux.
- que le Budget Annexe soit soumis à l'instruction M14 pour les Communes de -3500 habitants
- que toutes les recettes et dépenses relatives à ce service soient inscrites au budget 2016 de ce budget annexe.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Modification des commissions

Monsieur le Maire rappelle que lors des dernières séances ce point a été évoqué. Il y a juste lieu de régulariser par un vote formel.

Commission Travaux Bâtiments Cimetière

Sont Candidats:

- Laurent DANEDE
- Henri ROUHAUD
- Frédéric GENTET
- Nadia BISOT
- Jean-Christophe FILLATRAUD
- Régis FRANCOIS dit CHARLEMAGNE
- Bruno PAPON
- Alain PAYRAUDEAU
- Nathalie VERGNAUD

Commission Affaires scolaires

Sont candidats :

- Laurent DANEDE
- Henri ROUHAUD
- Frédéric GENTET
- Nathalie VERGNAUD
- Corinne JOUBERT
- Marie-Anne GERARDIN
- Ludovic HAULBERT

Commission Aménagement Territoire Sécurité

Sont candidats:

- Laurent DANEDE
- Henri ROUHAUD

République Française

Département CHARENTE

- Frédéric GENTET
- Julina BROSSARD
- Jean-Christophe FILLATRAUD
- Marie-Anne GERARDIN
- Bruno PAPON

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée et les commissions sont créées telles que ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

- Bruno Papon s'est renseigné sur l'option location ou rachat du Boxer : Il vaut mieux le racheter : bon rapport qualité prix
- Monsieur le Maire informe que 6 caravanes ont demandé à venir s'installer pour 10 jours sur un terrain communal : refus du Maire
- Bruno Papon demande si la mairie a reçu les nom des piégeurs de nuisibles pour la pose des cage : Réponse oui. Jean-Christophe FILLATRAUD en profite pour informe que son fils est aussi piégeur.
- Monsieur le Maire informe qu'un contrôle URSSAF sur l'année 2013 et il n'y a rien à signaler et tout est conforme.
- Une réunion de CCAS va être programmée pour le vote du CA et du BP
- Julina Brossard demande s'il peut être rajouté sur le prochain Koadneuf la fête des voisins du secteur Bourg Route des Petites Forêts L'Ouchelette du 4 juin prochain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clos la séance à 21 h 05.